



Amélioration  
de la qualité  
des milieux  
aquatiques



# Sauvegarder l'écrevisse à pieds blancs POUR PRÉSERVER LA BIODIVERSITÉ

## Objectif

Retrouver des écrevisses à pieds blancs dans les ruisseaux, espèce menacée sur le bassin de la Sèvre Nantaise. Sensibles et exigeantes, les écrevisses à pieds blancs fréquentent les ruisseaux pérennes, aux eaux fraîches et bien oxygénées, dont le lit est naturel avec beaucoup d'abris et en zone boisée. Cette espèce est en constante régression en France. Les causes sont multiples : destructions d'habitats, pollutions mais également « peste » transmise par les écrevisses exotiques.

## Pourquoi est-ce important d'agir ?

L'écrevisse à pieds blancs est une espèce dite « sentinelle » ou « parapluie » : sa présence atteste d'une bonne qualité de l'eau et des milieux. D'autres espèces comme les poissons (chabots, truites fario...) ou les amphibiens (grenouille rousse...) peuvent ainsi profiter de ce milieu favorable. C'est tout un écosystème qui est à préserver dans les cours d'eau !



## Le témoignage de...

Frédéric Portier

CHEF DU SERVICE DÉPARTEMENTAL DE  
LA VENDÉE

AGENCE FRANÇAISE POUR LA BIODIVERSITÉ

### Où et quand a-t-on redécouvert des écrevisses à pieds blancs ?

C'est en 2006 que nous avons eu le plaisir de retrouver cette espèce du côté de St-Mesmin. Depuis, une population est retrouvée en moyenne chaque année, pour atteindre 14 populations en 2017.

### Dans quels lieux effectuez-vous vos recherches, de quelle façon ?

Nos prospections sont menées sur des espaces boisés traversés par des ruisseaux, le plus souvent près des sources. Ces zones sont classées en réservoir biologique du SDAGE Loire-Bretagne. Il s'agit de propriétés privées. Les écrevisses à pieds blancs vivent dans des eaux claires, vives et fraîches, principalement en amont du bassin versant de la Sèvre Nantaise. La nuit est le moment le plus propice pour les observer car elles sortent de leurs caches pour se nourrir.

### Quelles actions sont engagées pour préserver cette espèce ?

L'information auprès des usagers (agriculteurs, randonneurs, etc.) est essentielle pour les alerter sur la présence des écrevisses à pieds blancs. Chacun peut participer à leur protection ; en évitant de marcher dans l'eau, en maintenant des zones boisées à proximité immédiate des ruisseaux, en réalisant des aménagements pour le passage des engins agricoles et des animaux, en posant des clôtures pour stopper le piétinement et en favorisant la continuité écologique.

## ZOOM SUR...



## Comment l'identifier ?

Composée de trois parties, la tête, le corps et la queue, l'écrevisse à pieds blancs présente certaines particularités : l'intérieur blanc de ses pinces et sa couleur plutôt verdâtre qui peut varier du bronze au gris. Elle dispose d'une plus grande longévité que celle des autres espèces d'écrevisses - environ 12 ans.

© AFB



BASSIN  
VERSANT  
DE LA  
SÈVRE NANTAISE

## L'état des lieux sur le bassin versant

*Autrefois largement répandue dans les petits ruisseaux aux eaux fraîches du bassin versant*, elle s'est progressivement raréfiée au cours du XX<sup>e</sup> siècle (une tendance générale au niveau national) et a disparu sur une grande partie du bassin de la Sèvre Nantaise. Seules subsistaient quelques populations aux sources de la Sèvre Nantaise et de ses affluents en Deux-Sèvres. L'écrevisse à pieds blancs a été redécouverte en 2006 par l'Agence Française pour la Biodiversité en Vendée, dans les petits cours d'eau du bocage autour de Pouzauges.

Des recherches complémentaires ont confirmé sa présence *sur des cours d'eau alimentés par de nombreuses sources, où le bocage reste dense, l'agriculture extensive et les zones humides préservées*. La présence de ces crustacés est un précieux indicateur d'un milieu de bonne qualité, le témoin d'une biodiversité préservée.



Zone humide et élevage extensif préservent la qualité des milieux aquatiques.



Portrait de l'écrevisse à pieds blancs dans son habitat préservé.  
©Patrick Trécul

### RAPPEL

#### La réglementation

*L'altération et la dégradation des milieux abritant de l'écrevisse à pieds blancs sont interdits* (arrêté ministériel du 20 juillet 1983 – article L.411-1 du Code de l'Environnement). La pêche de l'écrevisse à pieds blancs est interdite par arrêté préfectoral sur le département de la Vendée. L'introduction d'espèces susceptibles de créer des déséquilibres biologiques, notamment les espèces suivantes : écrevisse américaine, de Louisiane et du Pacifique sont interdites (article L.432-10 du Code de l'Environnement). Le transport à l'état vivant de l'écrevisse de Louisiane est interdit par arrêté ministériel.

#### Quels sont les acteurs ?

Suite à la redécouverte de l'écrevisse à pieds blancs sur les affluents rive gauche de la Sèvre Nantaise en Vendée, l'Agence Française pour la Biodiversité (AFB), le CPIE Sèvre et Bocage et l'Établissement Public Territorial du Bassin (EPTB) de la Sèvre Nantaise et la Fédération de Pêche de la Vendée se sont associés pour réaliser un diagnostic sur ce crustacé et engager les premières actions de sauvegarde de cette espèce.

#### Que puis-je faire à mon niveau ?

**Habitants du bassin versant :**

- signalez d'anciens secteurs de présence à l'Agence Française de la Biodiversité (AFB), au CPIE ou à la Fédération de Pêche et de protection des milieux aquatiques de votre département.
- compte tenu de leur fragilité et de leur sensibilité face aux maladies pouvant être véhiculées par l'homme, évitez de marcher dans le cours d'eau.
- laissez la végétation et les bois morts dans le cours d'eau, cela constitue des abris pour les écrevisses !

**Propriétaires riverains :**

- rapprochez-vous du CPIE : ce dernier fait toutes les démarches avec les propriétaires et exploitants depuis de nombreuses années.

**Agriculteurs :**

- empêchez la dégradation des berges par le bétail et la divagation des animaux dans le cours d'eau. Maintenez un espace boisé à proximité du cours d'eau pour favoriser l'ombre et la fraîcheur du cours d'eau.
- Continuez à vous rapprocher du CPIE qui mène toutes les démarches depuis des années.

Avec le soutien financier de :



Établissement Public Territorial du Bassin de la Sèvre Nantaise  
10 bis, route de Nid d'Oie - CS 49405 - 44194 Clisson CEDEX  
[www.sevre-nantaise.com](http://www.sevre-nantaise.com)



Pour plus d'infos  
scannez ce code avec  
votre smartphone



En savoir plus...

[www.sevre-nantaise.com](http://www.sevre-nantaise.com)  
Rubrique Les actions